

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 AVRIL 2017**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 28/03/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 10/04/2017

**Délibération n° D-2017-95**

**Finances - Exercice 2017 - Impôts directs locaux - Fixation des  
taux d'imposition**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU

**Excusés :**

Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction des Finances****Finances - Exercice 2017 - Impôts directs locaux -  
Fixation des taux d'imposition**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles 1636 B sexies et suivants du Code Général des Impôts.

Vu les articles L 2331-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal est compétent pour fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les taux des trois impôts directs locaux en 2016 étaient les suivants :

Taxe d'habitation	21,97 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,29 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	78,47 %

En reconduisant ces taux d'imposition, l'équilibre du budget 2017 est assuré par un produit fiscal qui s'élèverait à 44 433 553 €, au regard des bases fiscales prévisionnelles notifiées par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) :

	Bases prévisionnelles	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	91 645 000	20 134 407
Taxe foncière sur les propriétés bâties	79 409 000	24 052 986
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	313 700	246 160

La détermination du produit fiscal définitif pour la Ville de Niort ne sera connu qu'en fin d'année 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- de fixer les taux d'imposition 2017 comme suit :

Taxe d'habitation	21,97 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,29 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	78,47 %

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON